



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-050

OBJET : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 – ETUDE RESEAU ECLAIRAGE

Le Maire expose :

« Face à la vétusté du réseau d'éclairage public, un diagnostic a été effectué par le SDE 35. Sur la base de celui-ci le syndicat propose la réalisation d'une étude détaillée qui permettra de définir précisément les travaux à engager et de les chiffrer.

Le coût hors taxes de cette étude est de 16 007,00 € ; le montant de la participation du SDE 35 est de 50%, cette prise en charge devra être remboursée si la commune n'engage pas les travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le bon de commande transmis par le SDE 35 pour la réalisation d'une étude sur le réseau éclairage public d'un montant hors taxes de 16 007,00€ et prévoyant une participation du SDE 35 à hauteur de 50% ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-051

OBJET : SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 – REMPLACEMENT DE CABLES

Le Maire expose :

« Fin juillet, nous avons constaté que les câbles de l'éclairage public du parking du centre culturel avaient été volés. Une plainte a été déposée en gendarmerie et le SDE 35 a été sollicité pour effectuer des travaux de remplacement.

Ces travaux ne sont pas assujettis à la TVA, le coût est de 11 132,16€. Le montant de la participation du SDE 35 est de 20%, soit un reste à charge pour la commune de 8 907,73€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'accord de participation transmis par le SDE 35 pour la réalisation d'une étude sur le réseau éclairage public d'un montant de 11132,16€ et prévoyant une participation du SDE 35 à hauteur de 20% soit un reste à charge pour la commune de 8 907,73€.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-052

OBJET : LA POSTE – CONVENTION – MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE

Le Maire expose :

Depuis 2019, pour la pause déjeuner des facteurs la commune met à disposition de la Poste la salle de l'étage de la maison des Loisirs, moyennant le versement d'un loyer annuel de 1050€.

La convention organisant les modalités de cette mise à disposition est arrivée à échéance le 30 juin dernier. Une nouvelle convention d'une durée de 3 ans vous est proposée, elle fixe le loyer à 1500€/an ; ce qui ne couvre bien évidemment pas les charges d'entretien et de fluides liées au local, puisque qu'il est utilisé également par les associations, mais couvre l'entretien l'activité de restauration obligeant à un nettoyage régulier du local .

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer avec LA POSTE la convention de mise à disposition de la salle située à la maison des loisirs pour une durée de 3 ans et un loyer annuel de 1500€ .

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-053

OBJET : VITRE COMMUNAUTE - EXPOSITION - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Maire expose :

La médiathèque souhaite proposer une exposition de photos reproduites sur des panneaux rigides du photographe izéen Jean HERVAGault.

Actif de 1904 à 1940, il a photographié la population de la commune et des alentours ; les photographies témoignent de la réalité de son époque : les métiers, les loisirs, les fêtes profanes et religieuses, ou encore les moyens de locomotion.

L'exposition se déroulera courant octobre ; le matériel, 15 panneaux, est prêté gracieusement du 9 octobre 2026 au 17 novembre 2026 par le centre des archives de Vitre Communauté.

Une convention organise les modalités de ce prêt.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise à disposition de l'exposition « Jean Hervagault, photographe à Val d'Izé, proposée par Vitre Communauté.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-054

OBJET : ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS - ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 - DATES D'OUVERTURE

Vu la proposition formulée par les 2 directeurs des accueils

Vu l'avis favorable de la commission enfance jeunesse en date du 23 septembre 2026

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** les dates d'ouverture de accueils collectifs comme indiqué ci-après :

	Zizous d'Izé	Anim ' vac
Toussaint	19 octobre 2026 au 30 octobre 2026	19 octobre 2026 au 30 octobre 2026
Noel	21 décembre 2026 au 24 décembre 2026 (17h00)	Fermeture
Hiver	22 février 2027 au 5 mars 2027	22 février 2027 au 5 mars 2027
Printemps	19 avril 2027 au 30 avril 2027	19 avril 2027 au 30 avril 2027
Eté	5 juillet 2027 au 30 juillet 2027 23 août 2027 au 1 ^{er} septembre 2027	Du 24 juin 2027 au 23 juillet 2027 23 août 2027 au 27 août 2027

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire



Pour extrait certifié conforme,
Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD: Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-055

OBJET : ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS – MODALITES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Le Maire expose :

Le règlement intérieur des accueils de loisirs indique que pour la fréquentation des structures le mercredi, les inscriptions sont reçues jusqu'au jeudi - 16h00 et les annulations jusqu'au vendredi - 18h00. S'agissant des vacances, les inscriptions sont reçues au plus tard le vendredi deux semaines avant le début des vacances - 18h00, les annulations au plus tard le vendredi une semaine avant le début des vacances - 18h00.

Des taux d'encadrement et de qualification sont à respecter, il vous est donc proposé de modifier les conditions d'inscription et d'annulation afin de laisser plus de temps aux services pour organiser les équipes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** que s'agissant de la fréquentation du centre de loisirs le mercredi les inscriptions et annulations seront reçues jusqu'au mercredi précédent 18h00 ; s'agissant de la fréquentation du centre de loisirs pendant les vacances les inscriptions et annulations seront reçues jusqu'au vendredi précédent 2 semaines avant le début des vacances 18h00.
- **CHARGE** le maire de la mise à jour des règlements.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-056

OBJET : COMMUNE DE VITRE – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT CLASSE ULIS

Le Maire expose :

La commune de VITRE nous demande de valider la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de VITRE pour un enfant de Val d'Isère scolarisé en classe ULIS.

Notre commune ne disposant pas de ce type de classe, c'est une obligation de prendre en charge ces frais de scolarité fixés par la commune de VITRE sur la base du coût d'un élève de primaire à Vitré soit 564€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques proposée par la commune de Vitré pour un enfant de Val d'Isère scolarisé en classe ULIS.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA**





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-057

OBJET : ECOLE - ACCUEILS DE LOISIRS – EQUIPEMENTS DE RAFRAICHISSEMENT

Le Maire expose :

Suite aux différents épisodes caniculaires, EDF a mis en place le dispositif été 2026 qui prend en charge les frais réels d'achat d'équipements de rafraîchissement dédiés aux établissements accueillant des enfants.

Ce dispositif « Je passe à l'électricité » rembourse le prix des équipements de rafraîchissement, jusqu'à 400 € TTC par équipement et 10 équipements par établissement.

Il vous est donc proposé d'acquérir 10 climatiseurs pour l'école Lucie Aubrac, 5 brasseurs d'air pour l'accueil de loisirs les Zizous d'Izé et 5 brasseurs d'air pour l'accueil de loisirs Anim 'Vac puis de solliciter d'EDF le remboursement de ces équipements.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'acquisition auprès de Good Energies de 10 climatiseurs pour l'école Lucie Aubrac, de 5 ventilateurs pour l'accueil de loisirs les Zizous d'Izé et de 5 ventilateurs pour l'accueil de loisirs Anim 'vac pour un montant de 6 700€ TTC.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter d'EDF le remboursement de ces équipements.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-058

OBJET : DÉNOMINATION D'UN LIEU-DIT POUR L'IMPLANTATION D'UN SIÈGE D'EXPLOITATION

Le Maire expose :

Un nouveau siège d'exploitation s'implantera au nord ouest de la commune, plus précisément sur les parcelles cadastrées Section A Numéros 61- 63-65.

Conformément à la réglementation en vigueur (notamment l'article L. 2121-30 du Code général des collectivités territoriales et les dispositions de la loi « 3DS »), il appartient au Conseil Municipal de décider de la dénomination des voies publiques et des lieux-dits afin de garantir une localisation précise, essentielle pour l'acheminement des secours, des courriers et le déploiement de la fibre optique.

Afin d'identifier clairement ce nouveau siège d'exploitation situé en zone de campagne et de lui attribuer une adresse officielle, il est proposé de nommer ce lieu dit : LA BAILLEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la dénomination du siège d'exploitation sis sur les parcelles cadastrées A 61-63-65 sous le nom de « LA BAILLEE ».
- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités de numérotation nécessaires et à intégrer cette nouvelle adresse au sein de la Base Adresse Locale (BAL) de la commune.
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services postaux, de secours (SDIS), fiscaux ainsi qu'aux autres organismes publics compétents.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-059

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire expose :

Un poste d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée hebdomadaire annualisée de 15,5 heures est ouvert au tableau des effectifs. Il est occupé par un agent qui participe à l'encadrement des enfants le mercredi et pendant les petites vacances scolaires.

Compte tenu des besoins du service, il a été proposé à l'agent de participer à l'encadrement des enfants sur le temps du midi et en été. Eu égard à l'accord de l'agent, il convient de modifier la durée hebdomadaire annualisée de ce poste et de la fixer à 23 heures.

Vu l'avis du comité social technique

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 23 heures hebdomadaires annualisées la durée du poste d'adjoint d'animation d'une durée annualisée de 15,5 heures, à compter du 1^{er} octobre 2026.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-060

OBJET : GOURMAND'IZE – PRISE EN CHARGE D'UNE PRESTATION

Le Maire expose :

En 2023, le Comité des Fêtes avait pu bénéficier de la prestation Bagad Dor Vras via une prise en charge par la communauté d'agglomération dans le cadre de la convention qui la lie avec le bagad. Cette année, la prestation ne sera pas gratuite, l'association sollicite donc le soutien de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de prendre en charge la prestation du Bagad Dor Vras réalisée le 20 décembre 2026 à l'occasion de la manifestation les Gourmand'Izé, d'un montant de 1000€.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mardi 29 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 24 septembre et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 21

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean-Pierre ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; Mme NEVEU Mélanie ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. SOUHARD Philippe a donné pouvoir à Mme HUCHET Maryse ; M. PIPARD Vincent a donné pouvoir à Mme DA SILVA LIMA Mélinda ;

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-061

OBJET : ENEDIS - SERVITUDES - ACTE AUTHENTIQUE

Le Maire rappelle :

Dans le cadre de travaux réalisés Passage de Lavandière, par ENEDIS, sur les parcelles communales cadastrées section AH - numéros 1124 - 610 et 048, l'assemblée a autorisé le 16 février 2026 la signature d'une convention de servitudes au profit d'ENEDIS

À la demande d'ENEDIS, et à ses frais exclusifs, il convient désormais de procéder à la régularisation administrative et juridique de cette opération, par la signature d'un acte authentique et de m'autoriser à signer ledit acte.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié relatif à l'implantation d'une installation électrique sur les parcelles communales, cadastrées section AH 1124, 610 et 48 qui sera rédigé par l'étude de Maîtres MÉVEL, L'OLLIVIER & GUINET Successeurs de Maîtres BAGOT, PERRAUT & PIRIOUX - 7 rue de la Visitation - CS 60808 - 35108 RENNES CEDEX 03.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

